



# FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Document d'entrée en relation (DER)

**EXEMPLAIRE A CONSERVER** 

Version Janvier 2024

Nom:

N° dossier :			

Nom:



Prénom : Prénom :



Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

#### ■ L'ENTREPRISE

#### **OPTIA CONSEIL.**

S.A.R.L au capital de 7 700 € | NAF/APE : 7022Z RCS Le Havre : 440 568 624

Siège social : 142 Boulevard de Strasbourg - 76600 LE HAVRE

Etablissement complémentaire : Hangar 105 bis – 105 Allée François Mitterrand 76100 ROUEN

## **■ PROTECTION DES DONNEES**

L'utilisation des données personnelles est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Optia Conseil pour répondre aux obligations légales d'informations du client.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation avec le client ainsi que pendant 5 ans après la fin de la relation.

Elles sont destinées aux seuls employés de Optia Conseil, ses partenaires, ses autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF, ACPR) ainsi que les sociétés de services informatiques Harvest O2S, Big expert, Quantalys, Zeendoc, Docusign et cela, pour les seuls besoins de sa mission.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Service Conformité à : conformite@optia-conseil.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

# STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

OPTIA CONSEIL est immatriculé à l'ORIAS (Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance) sous le numéro 07002104 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <a href="https://www.orias.fr/welcome">https://www.orias.fr/welcome</a> au titre des activités réglementées suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière nonindépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils FinanciersCIF (ANACOFI-CIF), sous le numéro E002538, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse
  courrier: 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet: <a href="www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>.
  Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- IAS (Intermédiaire en Assurance) en qualité de courtier de type B au sens de l'Article L520-1 du Code des Assurances. Niveau 1 au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA).
- IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) en qualité de courtier non exclusif. Nous ne proposons pas de service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers.

  Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest 75436 PARIS cedex 09 et internet : <a href="https://www.acpr.banque-france.fr">https://www.acpr.banque-france.fr</a>
  Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

#### **OPTIA CONSEIL** est par ailleurs :

• Agent immobilier : carte de transaction Immobilière 76052018 000 033 128 délivrée par la CCI Seine estuaire- LE HAVRE - Sans détention de fonds.

Activité contrôlable par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression de Fraudes).

OPTIA CONSEIL s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <a href="https://www.anacofi.cif.fr/">https://www.anacofi.cif.fr/</a>

Notre entreprise dispose, conformément à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005 et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile et d'une garantie financière** suffisante couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances :

Souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 LE MANS Cedex 9 – Contrat n° 232342

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO	Conseils aux Entreprises
Responsabilité Civile	3 000 000€	3 000 000€	3 000 000€	110 000€	2 800 000 €
Professionnelle					
Garantie Financière	Non appropriée*	115 000€	115 000€		Non appropriée*

<sup>\*</sup> sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

# LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISE D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

Nous indiquons ici la liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs et tenons à disposition sur simple demande, tous nos accords (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires) :

Nature		Nom		Mode de Rémunérati on	Accord
Assurance-Vie Epargne retraite Contrat de capitalisation	Generali Patrimoine Generali Conseils MMA CARDIF	Oradéa Vie Swiss Life Primonial	APICIL Life Axa Abeille Assurances	Commission	Convention de courtage, partenariat, distribution
Assurances emprunteurs et prévoyance	AFI-Esca Bpsis, Digital Insure Mutlog	Alptis Cardif	April Generali	Commission	Convention de partenariat
Banques	Crédit Agricole Normandi Caisse d'Epargne Norma		My Money Bank Axa Banque	Commission	Convention de partenariat
Produits financiers (hors OPCVM)	Adequity Privalto 123IM Inocap, Meeschaert Kepler Chevreux	Ecofip Ysidis Alto Invest MCapital, EDRAM La Financière	i-Kapital, Atlantic Sigma Gestion Extend AM Ecofip Gresham Banque de l'Echiquier	Commission	Convention de partenariat
SCPI	Voisin Sofidy Advenis Premium	Perial Aestiam Corum La Française A	Paref Gestion Altixia Swiss Life Urban M	Commission	Convention de distribution

# MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Missions possibles	Niveau de risque possible échelle de 1 à 7 (ou sans objet)	Niveau de frais possibles		Mode de règlement	Mise en garde
		PÔLE PARTIC	ULIERS		
Suivi Patrimonial – Contrat Essentiel Silver	Sans objet	59.99 € TTC / mois	49.99 € HT/ mois	Honoraires	Durée initiale d'1 an – renouvelable par tacite reconduction
Bilan Patrimonial	Sans objet	300 € TTC / heure	250 € HT/ heure	Honoraires	
Audit Successoral / Retraite / Fiscal / Prévoyance ou Placements Financiers	Sans objet	300 € TTC / heure	250 € HT/ heure	Honoraires	
Aide à la déclaration fiscale (hors IFI)	Sans objet	300 € TTC / heure	250 € HT/ heure	Honoraires	
Investissement contrats d'Assurance Vie et Capitalisation	1 à 7	Maximum 5 %		Commissions	
Investissement dans OPC	1 à 7	Maximum 12 %		Commissions	
Investissement dans contrats Retraite	1 à 7	Maximum 5.05 %		Commissions	
Investissement dans contrats Prévoyance	Sans Objet	Maximum 50 %		Commissions	
Investissement Produits structurés	1 à 7	Maximum 4.8 %		Commissions	
Financement Immobilier	Sans objet	Maximum 2% TTC du montant financé		Honoraires	Minimum de 1000 €.
PÔLE PROFESSIONNEL					
Suivi Patrimonial - Contrat Essentiel Pro	Sans objet	360 € TTC / mois	300 € HT / mois	Honoraires	Durée initiale de 6 ans – renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans
Contrat Essentiel Silver Professions Libérales	Sans objet	89.99 € TTC / Mois	74.99 € HT / mois	Honoraires	Durée initiale d'1 an – renouvelable par tacite reconduction
Audit Placements Financiers / Prévoyance & Retraite / Juridique & Fiscal	Sans Objet	300 € TTC / Heure	250 € HT /Heure	Honoraires	
Financements Professionnels	Sans objet	Maximum 3% TTC du montant financé		Honoraires	

Le tableau de synthèse des offres possiblement proposées présente une description des modes de règlements en fonction des produits susceptibles de vous être préconisés.

Au titre du **Conseil en Investissement Financier** non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, la rémunération du conseil s'effectue par des honoraires clients qui seront déterminés selon le projet proposé dans le cadre d'une étude patrimoniale. Ces honoraires seront détaillés dans la lettre de mission qui sera remise au client lors de l'entrée en relation.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le client est informé que pour tout **acte d'intermédiation**, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

En sa qualité d'Intermédiaire en Opération de Banque et Service de paiement, la rémunération du courtier s'effectue par des honoraires clients pouvant aller jusqu'à 2% du montant financé. En parallèle, le courtier pourra être rémunéré par l'établissement partenaire en tant qu'apporteur.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie une fois connus les supports préconisés et choisis.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### MODE DE COMMUNICATION

Le conseiller pourra communiquer avec son client soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, soit par téléphone, courrier électronique et courrier postal.

### ■ MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 Mai 2022)

Nous vous invitons à prendre contact en premier lieu avec votre conseiller habituel qui reste votre interlocuteur privilégié. Celuici se chargera de répondre à vos interrogations et trouver une solution adaptée.

Si la réponse apportée vous parait incomplète et/ou ne vous satisfait pas, et que vous souhaitez nous faire part de votre mécontentement, nous vous invitons à nous transmettre votre réclamation selon les modalités définies ci-dessous.

Par mail: reclamation@optia-conseil.fr

Par courrier: Service Conformité – OPTIA CONSEIL - 142 BD de Strasbourg – 76600 Le Havre

Par téléphone: 02 35 19 63 43

Le service réclamation s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse ellemême est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Une charte de la réclamation clientèle est disponible sur simple demande.

Dans tous les cas précisez : Vos NOM et Prénom, le numéro et le type de contrat concerné, vos coordonnées et l'objet de votre réclamation.

Pour toute réclamation téléphonique il vous sera demandé de formaliser votre demande par écrit sur le support de votre choix (courrier ou courriel).

A l'issue de la phase de traitement de la réclamation, le client qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée a la faculté de saisir le médiateur de la consommation compétent. Adhérent de l'ANACOFI, nous avons choisi d'utiliser ses médiateurs dont voici les coordonnées :

Médiateur litiges avec une entreprise	Médiateur de l'ANACOFI - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris - mediation@anacofi.asso.fr			
Médiateur litiges avec un consommateur Activités CIF	Mme Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 - https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-			
	mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation  Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 -			
Médiateur activités de l'assurance	https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur			
Médiateur activités d'IOBSP et	Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar – 94 300 VINCENNES -			
Immobilières	https://www.anm-conso.com/site/particulier.php			

Fait en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client ce jour qui le reconnaît.

#### **DATE ET SIGNATURE**

Client(s): Nom:	Nom :	Conseiller: Nom:
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fait à :	Fait à :	Fait à :
Le:/	Le://	Le://
Signature :	Signature :	Signature :

# **OPTIA CONSEIL**

142 Bd Strasbourg - 76600 Le Havre I 02 35 19 63 43
SARL au capital de 7700 € I RCS du Havre 440568624
ORIAS 07002104 - www.orias.fr I CIF I COA I COBSP
Membre ANACOFI (agréée AMF) I APE 7022Z
CPI 76052018000033128 CCI Seine Estuaire
Transaction - sans détention de fonds